

Conseil canadien d'Unifor

Du 27 au 29 septembre 2024

Palais des congrès de Montréal

CANADIAN COUNCIL
CONSEIL CANADIEN



CC2024

Message des dirigeantes et dirigeants nationaux

Bonjour,

Nous avons le grand honneur et l'énorme fierté de vous transmettre cette invitation au Conseil canadien d'Unifor.

Depuis notre dernier conseil, notre syndicat a fait entendre sa voix pour défendre les intérêts des travailleuses et travailleurs partout au Canada. Que ce soit dans le cadre de grèves hautement médiatisées, des gains considérables réalisés grâce à la négociation collective ou des campagnes de recrutement fructueuses historiques, les militantes et militants d'Unifor ont encore une fois réussi à se dépasser.

Pour mesurer nos progrès et tracer la voie à suivre pour notre syndicat au cours de la prochaine année, nous encourageons toutes les sections locales d'Unifor à participer au prochain Conseil canadien.

Le Conseil canadien se déroulera du 27 au 29 septembre 2024 au Palais des congrès de Montréal situé au 1001, place Jean-Paul Riopelle à Montréal, Québec. L'événement commencera le vendredi 27 septembre à 9 h et se terminera au plus tard à midi le dimanche 29 septembre. Le conseil aura lieu dans la salle 210 B-H au deuxième étage du Palais des congrès.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour la participation au Conseil canadien. Vous devez toutefois vous inscrire à l'avance par le biais de notre système d'inscription en ligne. Plus tôt cette année, les noms d'utilisateur et les mots de passe nécessaires ont été envoyés à toutes les présidentes et à tous les présidents de sections locales. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit suivra la lettre de convocation et sera envoyée directement aux présidentes et aux présidents de sections locales. Si votre section locale a besoin d'aide pour s'inscrire, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Unifor est déterminé à créer un environnement et un syndicat équitables pour toutes et tous. Pour contribuer à bâtir une culture d'appartenance authentique pour toutes et tous nos membres, nous encourageons les sections locales à promouvoir la participation des membres de groupes recherchant l'équité au sein de leurs délégations.

Veuillez noter que le conseil se terminera la veille de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, ce qui nous donnera l'occasion de souligner cette journée ensemble dans le cadre de l'événement.

Nous avons très hâte d'accueillir toutes les sections locales ainsi que toutes les déléguées et tous les délégués d'Unifor à Montréal!

En toute solidarité,



Lana Payne
Présidente nationale



Len Poirier
Secrétaire-trésorier national



Daniel Cloutier
Directeur québécois

Inscription

Déléguées et délégués au Conseil canadien

Vous trouverez les dispositions sur les déléguées et délégués au Conseil canadien en consultant l'Article 9 - Conseil canadien des statuts. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct. Si vous désirez avoir l'information ventilée sur le nombre de déléguées et de délégués auquel votre section locale a droit, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Article 9.8

Le nombre de déléguées et délégués et le droit de vote sont basés sur la moyenne des paiements de cotisations nationales reçus par le syndicat national au cours de l'année civile précédant le Conseil canadien, à l'exclusion de toute période au cours de laquelle les paiements de cotisations nationales ont été interrompus par un conflit de travail.

- | | |
|--|-------------------------|
| • Sections locales comptant de 1 à 500 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • Sections locales comptant de 501 à 999 membres | 2 déléguées et délégués |
| • Sections locales comptant de 1 000 à 2 999 membres | 4 déléguées et délégués |
| • Sections locales ayant 3 000 membres ou plus | 6 déléguées ou délégués |

Les sections locales peuvent demander au secrétaire-trésorier d'envoyer une déléguée ou un délégué supplémentaire qui est une femme ou une personne d'un groupe recherchant l'équité avec droit de parole et droit d'un vote. Le secrétaire-trésorier peut limiter le nombre de ces déléguées et délégués selon les contraintes de coûts et d'espace.

Pour soumettre une demande pour une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org. **Toutes les demandes pour une déléguée ou un délégué supplémentaire doivent être reçues avant la date limite pour l'inscription qui est fixée au lundi 9 septembre 2024.**

Article 9.9

Les déléguées et délégués au Conseil canadien sont élus par scrutin secret avec un préavis de mises en candidature et d'élections d'au moins 15 jours. Les candidates et candidats ayant obtenu le plus de votes sont élus, à moins que les règlements de la section locale en stipulent autrement.

Article 9.10

Les personnes suivantes sont aussi déléguées au Conseil canadien avec droit de parole et chacune le droit d'un vote :

- en plus de la présidente ou du président, 4 membres de l'exécutif du Conseil
- québécois et des conseils régionaux
- 3 membres de chaque comité permanent du Conseil québécois et des conseils régionaux prévus aux présents statuts,
- les membres du comité exécutif des conseils industriels,
- les membres du Conseil exécutif national,
- les membres du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités.

La présence d'observatrices et d'observateurs est autorisée, mais ces personnes doivent être inscrites par leur section locale avant la date limite.

La date limite pour l'inscription au Conseil canadien est fixée au lundi 9 septembre 2024.

Inscription en ligne

L'inscription au Conseil canadien se fait uniquement en ligne. Les présidentes et présidents de sections locales ont reçu un nom d'utilisateur et un mot de passe. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel la section locale a droit sera envoyée directement à la présidente ou au président dans un courriel distinct.

Pour inscrire votre délégation, veuillez visiter la page suivante : <https://register1.unifor.org/>.

Si votre section locale choisit d'inscrire une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité, vous n'avez pas à inscrire cette personne dans le système d'inscription en ligne. Cette personne sera automatiquement ajoutée une fois la demande acceptée.

Pour soumettre une demande pour une déléguée ou un délégué représentant un groupe recherchant l'équité, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Si vous avez besoin d'aide avec l'inscription en ligne, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION : LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Enregistrement au Palais des congrès de Montréal

L'enregistrement se déroulera au Palais des congrès de Montréal pendant les périodes suivantes :

- Jeudi 26 septembre De midi à 18 h
- Vendredi 27 septembre De 7 h 30 à 17 h
- Samedi 28 septembre De 8 h à 17 h

Accessibilité

Unifor s'engage à éliminer les obstacles qui empêchent nos membres de participer de façon égale aux activités de leur syndicat et à prendre toutes les mesures raisonnables pour trouver des solutions à toutes les demandes justifiées par les droits de la personne exigeant des mesures d'accommodation.

Veuillez envoyer toutes vos demandes relatives à l'accessibilité à l'adresse inscription@unifor.org.

Conseils industriels

Si votre conseil industriel se réunit à Montréal avant le début du Conseil canadien, vous serez avisé directement de la date et de l'heure de la réunion par les responsables de votre conseil industriel.

Les réunions des conseils industriels se dérouleront le mercredi 25 septembre et/ou le jeudi 26 septembre.

REMARQUE : En vous inscrivant à votre conseil industriel, vous N'ÊTES PAS automatiquement inscrit au Conseil canadien.

Ordre du jour sommaire

Mercredi 25 septembre

- Réunions des conseils industriels

Jeudi 26 septembre

- Réunions des conseils industriels
- Réunions des comités permanents
- Caucus du Québec

Vendredi 27 septembre

- Conseil canadien - Jour 1
- Caucus de la condition féminine
- Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs
- Forum de la francophonie

Samedi 28 septembre

- Conseil canadien - Jour 2
- Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur
- Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité
- Caucus LGBTQ
- Réception du Conseil canadien au Grand Quai

Dimanche 29 septembre

- Conseil canadien - Jour 3 (ajournement au plus tard à midi)

Forum de la francophonie

Le Forum de la francophonie rassemblera pour la première fois les déléguées et délégués francophones d'Unifor d'un océan à l'autre. Le Forum se déroulera en français avec traduction simultanée et est ouvert à l'ensemble des francophones et francophiles de toutes les régions. Ce Forum vise à créer des liens et à renforcer la solidarité parmi nos membres de la grande famille de la francophonie canadienne. Toutes les personnes intéressées sont bienvenues et encouragées à y participer!

Résolutions au Conseil canadien

Soumettre une résolution

Les résolutions au Conseil canadien doivent être reçues au bureau du secrétaire-trésorier national au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la séance. Toute résolution reçue après l'échéance sera transmise au Comité des résolutions aux fins d'examen.

Les résolutions doivent être approuvées par les membres lors d'une assemblée générale des membres. Elles doivent inclure la date de l'assemblée au cours de laquelle la résolution a été approuvée et être signées par une dirigeante ou un dirigeant de la section locale.

Veuillez envoyer toutes vos résolutions par courriel à l'adresse tresorier@unifor.org.

La date limite pour soumettre des résolutions est le mercredi 28 août à 17 h, HE.

Exemple de résolution dans le format adéquat et formulée de façon claire


Modèle de résolution au Conseil canadien

LE SYNDICAT NATIONAL UNIFOR VA :

1. Encourager toutes les sections locales régies par une charte à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales à respecter la limite de 200 mots pour leurs résolutions.

PARCE QUE :

- Le Conseil canadien fonctionne mieux lorsque les résolutions sont formulées et présentées de façon adéquate; et
- Le Comité des résolutions doit avoir les signatures adéquates pour confirmer que les résolutions proviennent d'une section locale régie par une charte et ont été approuvées par ses membres; et
- Unifor doit faire traduire, imprimer et traiter un grand nombre de résolutions.

Résolution soumise par la section locale _____ d'Unifor

Jeanette Tremblay, présidente

Jean Simard, secrétaire archiviste

Date de l'assemblée générale des membres : _____

Déplacements

Codes de rabais pour le transport aérien

Plusieurs transporteurs aériens offrent des rabais à nos délégués et déléguées. Si vous désirez tirer profit de ces rabais, veuillez suivre les directives ci-dessous auprès de l'un de nos fournisseurs participants :

Air Canada

Sans frais : 1 888 247-2262

ATS : 1 800 361-8071

En ligne : www.aircanada.ca

Code promotionnel : QQBCYND1

WestJet

Sans frais : 1 888 937-8538

ATS : 1 877 952-0100

En ligne : www.westjet.ca

Code promotionnel : 9A6O4UT

Veuillez noter que le code ne s'applique qu'aux tarifs autres que les réservations de base ou d'affaires.

Code de rabais VIA Rail

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le tarif le plus bas en classe Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voiture-lits. Pour obtenir ce rabais, veuillez communiquer avec VIA Rail au 1 888 842-7245 (ATS : 1 800 268-9503) ou en visitant le site www.viarail.ca. Peu importe la classe, veuillez indiquer le code promotionnel 811133.



Hébergement à l'hôtel

En vue du Conseil canadien d'Unifor, le syndicat a négocié des tarifs spéciaux et réservé des blocs de chambres jusqu'au jeudi 22 août 2024 dans les hôtels accessibles de Montréal ci-dessous. Lors de votre réservation, gardez à l'esprit qu'Unifor doit réserver des blocs de chambres et qu'il pourrait être tenu financièrement responsable s'il ne respectait pas ses engagements relativement à leur réservation. Cette année, le groupe d'hôtels choisis pour le Conseil canadien ne permet pas de procéder à plusieurs réservations sous le nom d'une même personne, et chaque chambre doit être réservée au nom d'une personne différente.

Hôtel InterContinental Montréal

360, rue Saint-Antoine Ouest
1-514-987-9900

Code de réservation: Unifor - Réunion Conseil 2024

Tarif : 309 \$ / nuitée

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel InterContinental

 2 minutes du Palais des congrès

Le Westin Montréal

270, rue Saint-Antoine Ouest
1-514-380-3333

Code de réservation: Unifor - Réunion Conseil 2024

Tarif : 299 \$ / nuitée

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Le Westin Montréal.

 2 minutes du Palais des congrès

Le Centre Sheraton Montréal

1201, boul. René-Lévesque Ouest
1-514-878-2000

Code de réservation : Unifor - Réunion Conseil 2024

Tarif : 279 \$ / nuitée

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Le Centre Sheraton.

 18 minutes du Palais des congrès

Delta Hotels Marriott

475 President Kennedy Avenue
1-514-286-1986

Reservation code: Unifor - Réunion Conseil 2024

Tarif : 249 \$ / nuitée

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Delta.

 13 minutes du Palais des congrès

La date limite pour la réservation des chambres d'hôtel est le jeudi 22 août 2024.



Services de garde d'enfants et de navettes

Services de garde d'enfants

Les services de garde d'enfants seront offerts sur place au Palais des congrès de Montréal pendant les heures prévues pour la tenue des activités des conseils industriels, des comités permanents et du Conseil canadien. Cela inclut les caucus sur l'équité associés au Conseil canadien, selon les besoins. Veuillez nous aviser à l'adresse fecchildcare@unifor.org si vous prévoyez participer aux activités d'un caucus sur l'équité en indiquant votre nom.

Vous trouverez dans cette trousse le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants d'Unifor. Vous devez remplir ce formulaire dans son entièreté et le retourner au plus tard le vendredi 16 août 2024.

Veuillez soumettre votre formulaire au Service de garde d'enfants du Centre familial d'éducation d'Unifor par courriel à l'adresse : fecchildcare@unifor.org.

Si vous avez des questions au sujet du service de garde d'enfants, veuillez envoyer un courriel à l'adresse fecchildcare@unifor.org ou communiquer directement par téléphone avec la directrice des services de garde d'enfants, Laurie Wright, au 519 389-3233.

Une fois votre inscription soumise et acceptée, Laurie communiquera directement avec vous pour vous fournir de plus amples renseignements et vous informer des exigences.

Services de navettes

Un service de navettes fera le trajet à partir du Palais des congrès de Montréal avec des arrêts aux divers hôtels, pour revenir ensuite au Palais des congrès de Montréal durant le Conseil canadien. Les navettes seront en service le matin à partir de 7 h et en après-midi à compter de 16 h 30.

De plus, le service de navettes sera offert aux participantes et participants qui se rendront à la réception d'Unifor au Grand Quai.

Les détails au sujet de l'horaire des autobus seront communiqués au moment de l'enregistrement et affichés dans l'entrée de chacun des hôtels.



Résumé des dates limites :

Action	Dates limites
Inscription au service de garde d'enfants	16 août
Réservations de chambres d'hôtel	22 août
Soumission de résolutions	28 août
Inscriptions au Conseil <ul style="list-style-type: none">• Délégation de la section locale au Conseil canadien• Demandes pour une déléguée ou un délégué supplémentaire d'un groupe recherchant l'équité• Observatrices et observateurs au Conseil canadien	9 septembre

